



Conseil économique et social

Distr. limitée
8 décembre 2023
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2024

6-9 février 2024

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Cambodge

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Cambodge est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Il inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 18 075 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 77 087 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de mars 2024 à décembre 2028.

* [E/ICEF/2024/1](#).



Fondements du programme

1. Le Cambodge est un pays à revenu intermédiaire inférieur (revenu national brut en 2022 : 5 080 dollars). Néanmoins, il demeure vulnérable aux répercussions persistantes de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de chocs récents, notamment l'augmentation à l'échelle mondiale des prix de l'énergie et des produits alimentaires, source d'inflation dans un marché financier insuffisamment développé¹. Les enfants et les familles vivant dans la pauvreté sont particulièrement exposés au risque de ne pas pouvoir satisfaire leurs besoins élémentaires. Sur la base du seuil ajusté, on estime que le taux de pauvreté a diminué, pour passer de 26,3 % en 2014 à 17,8 % en 2020².

2. La population du Cambodge est jeune : 14,2 % des habitants sont âgés de 15 à 24 ans et 32,1 % ont moins de 15 ans³. Toutefois, la population jeune décline, pendant que le nombre des personnes âgées de plus de 60 ans augmente. L'exode rural s'intensifie, et les femmes jeunes cherchent du travail dans les usines de confection, ce qui contribue peut-être à rendre le taux d'exode rural plus élevé parmi les femmes (28,7 %) que parmi les hommes (18,1 %)⁴. Le nombre croissant d'établissements humains périurbains a une incidence sur les stratégies de réduction de la pauvreté, compte tenu du fossé qui sépare actuellement les zones rurales des zones urbaines.

3. En 2018, le taux de pauvreté multidimensionnelle parmi les enfants atteignait 48,7 % ; il était plus élevé dans les zones rurales (54,3 %) que dans les zones urbaines (11,8 %), et parmi les minorités ethniques et les personnes vivant dans les montagnes et les hauts-plateaux⁵.

4. Le Cambodge a notablement progressé sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable 4, 8, 10, 13, 16 et 17, mais nombre de difficultés persistent. L'examen national volontaire de 2019 de la mise en œuvre par le pays du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a fait apparaître trois pierres d'achoppement : le financement de l'action menée au titre des objectifs ; la menace que présentent les changements climatiques ; certains aspects liés à la gouvernance⁶. Dans ses observations finales au titre de 2022, le Comité des droits de l'enfant a souligné qu'il était nécessaire d'accroître les ressources financières, humaines et techniques allouées aux programmes axés sur les enfants.

5. Le Cambodge a déjà atteint les cibles fixées, dans les objectifs de développement durable, pour ce qui est de la mortalité néonatale et des enfants de moins de 5 ans. Entre 2014 et 2022, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est passé de 35 à 16 décès pour 1 000 naissances vivantes, et le taux de mortalité néonatale de 18 à 8 décès pour 1 000 naissances vivantes⁷. Toutefois, près de la moitié des décès d'enfant de moins de 5 ans surviennent pendant la période néonatale. En ce qui concerne la mortalité maternelle, la situation s'améliore lentement. À l'échelle du pays, 9 % des femmes âgées de 15 à 19 ans ont déjà été enceintes ; les taux de

¹ Banque mondiale, « Cambodia Economic Update, June 2022: Weathering the Oil Price Shock », juin 2022.

² Ministère de la planification, Poverty in Cambodia: Setting the New Poverty Line, Phnom Penh, 2021.

³ National Institute of Statistics (NIS), Ministère de la santé et ICF, Cambodia Demographic and Health Survey 2021-22: Final Report, Phnom Penh, et Rockville, Maryland (États-Unis), 2023, p. 20.

⁴ Ibid., p. 65.

⁵ Ministère de la santé et UNICEF, Child Poverty in Cambodia, Phnom Penh, 2018.

⁶ Gouvernement royal du Cambodge, Examen national volontaire du Cambodge de 2019 de la mise en œuvre du Programme 2030, Phnom Penh, 2019.

⁷ National Institute of Statistics, Ministère de la santé et ICF, Cambodia Demographic and Health Survey, 2021-22, p. 147-148.

grossesse à l'adolescence sont plus élevés dans les quintiles les plus pauvres (16 %), parmi les femmes n'ayant pas reçu d'instruction (35 %) et dans la Province de Stung Treng (25 %)⁸. L'accès limité à des soins de santé primaires de qualité et le nombre insuffisant de services de santé sexuelle et procréative adaptés aux adolescent(e)s, en particulier dans les provinces du nord-est, y contribuent. Le taux de retard de croissance parmi les enfants de moins de 5 ans est en déclin, puisqu'il est passé de 32 % en 2014 à 22 % pour 2021-2022⁹, mais des disparités géographiques persistent à cet égard. On relève un taux d'émaciation de 10 % et un doublement du taux de surpoids (passé de 2 % en 2014 à 4 % en 2021) parmi les enfants¹⁰. Les taux élevés de carence en micronutriments, d'anémie, ainsi que la mauvaise alimentation et des pratiques alimentaires préjudiciables à la santé, tous facteurs exacerbés par une connaissance inégale de ce qui constitue des soins attentifs, demeurent autant de goulots d'étranglement.

6. Le taux de scolarisation a certes augmenté au cours de la décennie écoulée, mais, en 2022, quelque 300 000 enfants en âge de fréquenter l'école primaire et le premier cycle du secondaire n'y étaient pas inscrits¹¹. Seuls 52 % des enfants parviennent au terme du premier cycle du secondaire, et ils sont encore moins nombreux (28 %) à achever le deuxième cycle¹². Le taux de participation à l'enseignement préprimaire parmi les enfants âgés de 5 ans est de 61 %, sachant qu'il est plus élevé dans les zones urbaines¹³. La qualité de l'apprentissage est faible à tous les échelons, et des évaluations de l'apprentissage ont fait apparaître qu'un grand nombre d'enfants n'atteignaient pas le niveau minimum requis en lecture et en mathématiques¹⁴. On constate généralement, dans les évaluations, que les filles obtiennent de meilleurs résultats que les garçons, mais elles sont sous-représentées en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques (STEM) (17 %, contre 40 % pour les garçons)¹⁵. Les obstacles à l'apprentissage de qualité sont les suivants : inégalité d'accès ; infrastructures inadéquates ; mauvaises conditions d'apprentissage, en particulier dans les zones rurales et reculées ; violence scolaire ; nombre insuffisant d'enseignant(e)s ; dispositifs de soutien insuffisants pour les élèves ayant des difficultés d'apprentissage ; absence de structures inclusives pouvant accueillir les enfants handicapés.

7. La violence contre les enfants demeure très répandue au Cambodge. On estime que 66 % des enfants âgés de 1 à 14 ans ont subi une forme de discipline violente, un taux légèrement plus élevé étant enregistré parmi les garçons¹⁶. De nouveaux types de risque sont apparus récemment, comme l'exploitation et les atteintes sexuelles en ligne, dont sont victimes en particulier les garçons¹⁷. Les normes de genre préjudiciables contribuent à l'acceptation des actes de violence contre les filles et les

⁸ Ibid., p. 87 à 88.

⁹ Ibid., p. 217.

¹⁰ Ibid., p. 217 et 218.

¹¹ Base de données mondiale de l'Institut de statistique de l'UNESCO (extrait de l'analyse) (consulté le 31 octobre 2023).

¹² Calcul de l'UNICEF fondé sur l'enquête socioéconomique sur le Cambodge (2021).

¹³ Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports, Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement 2020/21, Phnom Penh, 2022.

¹⁴ Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports, Education in Cambodia: Findings from Cambodia's experience in PISA for Development, Phnom Penh, 2018 ; Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports, Grade 6 national learning assessment results, 2021.

¹⁵ Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports, Education Congress Report, Phnom Penh, 2023.

¹⁶ National Institute of Statistics, Ministère de la santé et ICF, Cambodia Demographic and Health Survey, 2021-2022, p. 253.

¹⁷ Fondation ECPAT International, INTERPOL et UNICEF, *Disrupting Harm in Cambodia: Evidence on Online Child Sexual Exploitation and Abuse*, Partenariat Mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants, 2022.

garçons, comme le mariage d'enfants et le travail des enfants, y compris l'exploitation sexuelle en lien avec la traite des enfants. Quelque 17,9 % des femmes âgées de 20 à 24 ans ont été mariées pour la première fois avant l'âge de 18 ans¹⁸. La pauvreté, des cadres législatifs inadéquats et des systèmes de justice surchargés constituent autant d'obstacles à la protection des enfants contre la violence.

8. Des données du Programme commun Organisation mondiale de la santé/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, qui datent de 2023, font apparaître des progrès encourageants en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène [(Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)]¹⁹. De 2021 à 2023, le taux d'accès à l'approvisionnement en eau de base est passé de 43 % à 49 % ; celui de l'accès aux services d'assainissement de base de 38 % à 40 % ; celui de l'accès aux services de base d'hygiène et de lavage des mains de 76 % à 83 %. Cependant, à la date de l'établissement du présent document, seules six des 25 provinces avaient été certifiées exemptes de défécation à l'air libre. Les lacunes de la couverture de WASH contribuent à l'augmentation des taux d'abandon scolaire, en particulier parmi les adolescentes, en raison des carences en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les établissements scolaires.

9. Le Cambodge est exposé à des catastrophes naturelles fréquentes, en particulier les inondations, et quelque 25 % de la population résident en zone inondable. Le pays est vulnérable à d'autres incidences des changements climatiques et aléas environnementaux, comme les vagues de chaleur, les sécheresses, les vents de tempête et l'intrusion d'eau de mer, ainsi qu'aux risques liés à l'urbanisation, à l'industrialisation (même si celle-ci offre des possibilités nouvelles en matière de développement) et à la migration. Les enfants sont fortement exposés et vulnérables aux chocs climatiques et environnementaux²⁰.

10. Il est fait état d'un taux de 4,9 % de la population qui souffrirait d'une forme ou d'une autre de handicap²¹. Les familles des personnes handicapées subissent une pauvreté plus marquée que les autres ; on estime que les coûts directs du handicap font plus que doubler le taux de pauvreté parmi les ménages concernés²². Selon certaines indications, la violence domestique touche particulièrement les femmes handicapées²³. Les données relatives aux déterminants de l'inégalité associés au handicap sont limitées. Dans ses observations finales pour 2022, le Comité des droits de l'enfant a appelé de ses vœux la constitution d'une base de données nationale sur les enfants handicapés ; l'adoption de lois pour interdire toutes les formes de discrimination et de violence à leur encontre, assorties de mécanismes de suivi et de répression ; la mise en place d'un système efficace pour la détection précoce, l'intervention et le soutien à l'intention des enfants handicapés.

11. Les enseignements tirés de la mise en œuvre du précédent programme de pays font apparaître que l'UNICEF dispose d'un avantage comparatif en ce que son action est intersectorielle, et qu'il est nécessaire de renforcer les capacités institutionnelles en matière de planification et de budgétisation au niveau infranational. Cette démarche va dans le sens des réformes gouvernementales axées sur la décentralisation

¹⁸ Institut national de statistique, Ministère de la santé et ICF, Cambodia Demographic and Health Survey, 2021-2022, p. 75.

¹⁹ Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, 2023.

²⁰ UNICEF, Analysis of the CCRI for Least Developed Countries, New York, 2023.

²¹ Institut national de statistique, General Population Census of Cambodia, Institut national de statistique et Ministère du plan, Phnom Penh, 2019, p. 98.

²² Palmer, M., J. Williams and B. McPake, « The Cost of Disability in a Low Income Country », SSRN, 14 octobre 2016.

²³ Institut national de statistique et Ministère du plan, General Population Census of Cambodia 2019 : Thematic Report on Gender, Phnom Penh, 2021, p. 8.

et la déconcentration aux fins de l'amélioration de l'application du principe de responsabilité et de la transparence en ce qui concerne l'allocation de ressources financières publiques au bénéfice des enfants. Les enseignements en question ont également fait apparaître combien il était important que les diverses composantes des programmes soient intégrées et convergentes, car cela facilite la mise en œuvre de mesures propres à remédier de manière effective à des privations et à des inégalités qui se superposent.

Priorités du programme et partenariats

12. Les priorités du programme sont déterminées à l'issue de consultations menées avec le Gouvernement, des organisations de la société civile, le secteur privé, d'autres entités des Nations Unies et des partenaires de développement basés au Cambodge, ainsi qu'avec des enfants et des adolescent(e)s. Lors de ces consultations, on analyse les enseignements tirés de l'évaluation du programme de pays précédent et d'autres évaluations récentes des atouts que présente l'UNICEF par rapport à d'autres entités des Nations Unies et à d'autres partenaires de développement.

13. La théorie générale du changement du programme de pays pour mars 2024-décembre 2028 est la suivante : les enfants et les adolescent(e)s, en particulier les plus vulnérables, disposeront des mêmes chances de grandir, de se développer et d'exploiter pleinement leur potentiel si des solutions et modèles innovants sont mis au point, financés, expérimentés, adaptés et transposés à une plus grande échelle, grâce à l'intégration de ces solutions et modèles dans des politiques sectorielles et des programmes mis en œuvre à l'intention des enfants ; si les systèmes nationaux et infranationaux sont renforcés pour améliorer la qualité, l'équité, l'inclusion des personnes handicapées, la prise en compte de la question du genre et les infrastructures et services résilients face au climat qui ciblent les plus vulnérables et les plus marginalisés ; si les enfants, les adolescent(e)s, les personnes dispensant des soins et les communautés sont mobilisés, s'engagent et participent à des activités sociales qui favorisent l'instauration de normes, de pratiques et de comportements sociaux positifs améliorés ; si les responsables politiques, les partenaires de développement et les entités du secteur privé sont mobilisés aux fins de la promotion des droits de l'enfant dans leurs plans, budgets, programmes et activités respectifs ; si les investissements publics et privés s'accroissent et soutiennent les partenariats qui contribuent à la transposition à plus grande échelle des solutions en matière de protection sociale, de protection contre la violence, les atteintes et l'exploitation sexuelles, d'éducation de qualité, de santé, de nutrition, de mise en œuvre de WASH, d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements pour renforcer la résilience.

14. Le programme de pays de l'UNICEF est directement aligné sur la Phase 1 de la Stratégie pentagonale du pays pour 2023-2028 et y contribue, notamment pour ce qui est de l'ambition qui y est décrite d'assurer la transition du pays vers la catégorie « revenu intermédiaire supérieur » d'ici à 2030 et vers la catégorie « revenu élevé » d'ici à 2050. Il correspond aux quatre piliers du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : a) développement humain ; b) transformation économique ; c) environnement ; d) transformation sociale. On collaborera, par exemple, avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à la surveillance des maladies, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en matière de sécurité alimentaire et avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour ce qui est des questions relatives à la violence contre les enfants.

15. Le programme de pays s'appuie sur l'examen de la prise en compte des questions de genre dans les programmes, réalisé en décembre 2022, qui a été l'occasion de souligner combien il était important de lutter contre les normes sociales discriminatoires. Les mesures axées sur le genre viseront à : renforcer l'accès des adolescentes et des femmes à des services de santé maternelle et infantile de qualité, y compris des services en matière de santé sexuelle et reproductive et d'hygiène menstruelle, et stimuler la demande de tels services ; promouvoir l'accès des filles à l'éducation, à l'apprentissage et à l'acquisition de compétences, notamment en matière de sciences, de technologie, d'ingénierie et de mathématiques, ainsi que d'informatique ; lutter contre les normes et les pratiques préjudiciables fondées sur le genre.

16. Répondant aux observations et recommandations du Comité des droits de l'enfant, du Comité des droits des personnes handicapées, du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et aux constatations issues des examens périodiques universels auxquels le Conseil des droits de l'homme a fait procéder, l'UNICEF apporte son appui au Gouvernement pour l'établissement de priorités correspondant aux recommandations les plus urgentes – sur le renforcement des institutions nationales de défense des droits de la personne et des mécanismes nationaux d'application du principe de responsabilité en ce qui concerne les droits de l'enfant, la mise en œuvre d'activités de sensibilisation de haut niveau auprès des parties prenantes et l'accélération de la mise en œuvre de réformes politiques fondées sur les droits de l'enfant, tout en veillant à accroître le montant des fonds publics alloués au bénéfice des enfants et des adolescent(e)s.

17. Dans le souci de respecter l'impératif de « ne laisser personne de côté », le programme sera mis en œuvre principalement au niveau national et mettra l'accent sur les approches multisectorielles au niveau infranational, en particulier dans les provinces considérées comme prioritaires, afin de lutter contre les inégalités, la discrimination et l'exclusion superposées dont pâtissent les enfants les plus vulnérables. L'UNICEF agira en partenariat avec les provinces pour ce qui est de la prestation de services sociaux adaptés aux enfants et apportera un appui à la planification et à la budgétisation, en mettant l'accent sur les vulnérabilités propres aux enfants. Il appuiera l'élaboration d'un plan de renforcement des capacités plus intégré au titre de la prestation de services administratifs à l'échelon infranational.

18. On tirera parti de la transformation et de l'innovation numériques pour améliorer l'efficacité des services et des systèmes sociaux en renforçant les dispositifs de retour d'informations, la mobilisation des communautés et le suivi en temps réel, et en transposant à une plus grande échelle les modèles novateurs afin d'étendre la couverture, en particulier dans les provinces où l'accès aux services est le plus limité. Le renforcement des systèmes de gestion de l'information contribuera aussi à combler les lacunes en matière de données et à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable intéressant les enfants.

19. La prise en compte des risques fait partie intégrante de tous les programmes et s'inscrit dans la stratégie du bureau de pays en matière de climat et d'environnement. L'UNICEF apportera un appui à la préparation des communautés, des systèmes et des institutions aux chocs externes, aux catastrophes et aux stress, et renforcera leur résilience face aux risques climatiques et environnementaux. On s'appuiera sur les Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire et le Cadre de responsabilité à l'égard des populations touchées pour mener les interventions d'urgence de l'UNICEF, pour qu'elles soient adaptées aux besoins de l'enfant et exécutées en tenant compte de la question du genre.

20. Inspiré par les observations finales du Comité des droits de l'enfant, le programme plaidera pour des pratiques de fonctionnement adaptées aux enfants et

pour l'atténuation de leur exposition aux risques de violence en ligne et de traite, mais aussi aux incidences des changements climatiques. L'UNICEF nouera des partenariats avec des entités partageant les mêmes valeurs que lui, notamment avec le secteur privé, les objectifs étant d'accélérer l'extension de la desserte numérique, la concrétisation de la santé numérique et le développement de plateformes d'apprentissage ; de transposer à une plus grande échelle les compétences du XXI^e siècle ; de sensibiliser à la sécurité en ligne ; de promouvoir des normes et des comportements sociaux positifs.

21. Les composantes du programme de pays sont la santé et la nutrition, l'éducation, la protection de l'enfance, l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), les politiques et les financements publics en faveur des enfants, dont l'exécution sera facilitée par la composante efficacité du programme.

Santé et nutrition

22. Cette composante du programme consistera à faire en sorte que les femmes, les jeunes enfants, les adolescent(e)s et les personnes dispensant des soins, en particulier les plus défavorisés, aient des conditions de vie plus saines et plus sûres, utilisent des services de santé reproductive, de santé de la mère, du (de la) nouveau-né(e), de l'enfant et de l'adolescent, ainsi que de nutrition, de bonne qualité, et pratiquent des soins attentifs ou en bénéficient de façon systématique. Elle contribuera au pilier 1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (réalisations 1.1 et 1.2), aux objectifs de développement durable 2 et 3, au Plan stratégique en matière de santé pour 2023-2033 et à la Stratégie nationale en matière de sécurité alimentaire et de nutrition pour 2024-2028.

23. L'UNICEF appuiera la production de données probantes dans les domaines d'activité nouveaux tels que les maladies non transmissibles et les traumatismes, les changements climatiques, la politique alimentaire en faveur des enfants, la salubrité de l'environnement, ainsi que les normes et directives nationales axées sur l'amélioration de la planification et du financement. L'objectif est d'obtenir de meilleurs résultats en matière de santé et de nutrition pour les femmes, les adolescent(e)s et les enfants.

24. L'UNICEF collaborera avec l'OMS, la Banque mondiale et d'autres partenaires aux fins du renforcement de la gestion des financements publics destinés à la santé et à la nutrition et des capacités infranationales en matière de planification, de budgétisation et de prestation de services en vue de leur transposition à une plus grande échelle. L'accent sera mis sur le renforcement de la coordination entre le Gouvernement et les communautés dans le domaine de la santé et sur l'appui à l'action menée par le Gouvernement pour rendre plus équitable l'accès à des services de santé primaires intégrés et de qualité, sur la base de solutions mises en œuvre localement, en particulier parmi les groupes de population dont les membres n'ont jamais été vacciné(e)s. Cela passera par le renforcement de la coordination interministérielle, de la chaîne d'approvisionnement et des systèmes de données. On accordera la priorité aux normes de qualité pour les soins de santé dispensés aux mères et aux nouveau-né(e)s, aux conseils en matière de nutrition et à la gestion de la malnutrition aiguë parmi les enfants, en s'attachant en particulier aux services de prévention et de promotion. La collaboration intersectorielle permettra de s'attaquer aux causes profondes et sous-jacentes de la malnutrition et de la mortalité infantile et aux facteurs de risque y associés.

25. On aura recours à la mobilisation des communautés ainsi qu'à des stratégies et à des structures axées sur l'évolution de la société et des comportements pour corriger les normes sociales qui compromettent la concrétisation de l'égalité de genre et

l'inclusion du handicap, de manière à promouvoir de bonnes pratiques en matière de santé et de nutrition et à créer une demande d'accès équitable aux services essentiels.

Éducation

26. Cette composante du programme consistera à faire en sorte que les enfants et les adolescent(e)s, en particulier les plus défavorisés, aillent au terme du préprimaire et d'un cycle éducatif de base de qualité dans un environnement inclusif, sûr, protecteur et stimulant. Elle contribuera au pilier 1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (réalisation 1.4) et à la mise en œuvre d'Éducation 2030, du Plan stratégique en matière d'éducation pour 2024-2028, du Plan d'action en matière de politiques relatives aux enseignant(e)s pour 2024-2030, et du Plan d'action national pour l'enseignement préprimaire et le développement de la petite enfance pour 2022-2026.

27. L'UNICEF renforcera le système éducatif pour lutter contre l'abandon scolaire et les mauvais résultats d'apprentissage, en se concentrant sur les filles et les garçons vulnérables. Cela exigera l'amélioration de la qualité des données et de l'utilisation du système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement et des évaluations de l'apprentissage, à des fins de sensibilisation et pour inspirer des changements de politiques propres à rendre plus équitables les possibilités offertes d'achèvement des études et à améliorer les résultats de l'apprentissage.

28. Le programme renforcera l'enseignement et l'apprentissage dans une optique inclusive, équitable et axée sur la qualité aux niveaux national et infranational ; on se concentrera sur les garçons et les filles vulnérables, en particulier les enfants handicapés et ceux qui vivent dans des provinces exposées aux catastrophes. L'UNICEF appuiera le perfectionnement professionnel des enseignant(e)s au moyen d'une formation avant l'emploi, du renforcement de leurs capacités et du développement de leurs compétences d'encadrement. Grâce à des partenariats public-privé, les modèles éducatifs innovants seront généralisés, pour que les établissements préscolaires locaux en bénéficient, pour que l'enseignement dispensé soit mieux adapté aux élèves handicapé(e)s et plus soucieux de la question du genre, et pour renforcer les compétences du XXI^e siècle, notamment en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques, ainsi qu'en informatique.

29. Les approches associant les populations locales, tout comme les interventions visant à faire évoluer la société et les comportements, notamment grâce à des programmes d'éducation parentale insistant davantage sur la bienveillance nécessaire vis-à-vis des enfants, seront appuyées aux fins suivantes : stimuler la demande à deux titres – poursuite des études jusqu'à leur terme ; éducation de qualité qui transforme la perception du genre –, encourager une plus forte mobilisation des familles et des populations locales ; intensifier le soutien d'ensemble à l'apprentissage par les enfants. Ces initiatives favoriseront aussi le développement global des jeunes enfants, en mettant l'accent sur la stimulation et l'apprentissage précoces, avec pour objectif un meilleur état de préparation à l'école.

30. Grâce aux fonctions de direction qu'il exerce au sein du Groupe de travail du secteur de l'éducation, l'UNICEF exploitera ses partenariats et ses programmes pour intensifier les efforts d'intégration visant à perfectionner les compétences des enseignant(e)s, à instaurer des environnements d'apprentissage sûrs, propices et résilients qui accélèrent la reprise de l'apprentissage, et à développer l'éducation à l'environnement.

Protection de l'enfance

31. Cette composante du programme consistera à faire en sorte que les enfants et les adolescent(e)s, en particulier les plus vulnérables, vivent dans un environnement plus sûr où des normes culturelles et sociales positives sont promues, et bénéficient de services de protection de l'enfance prenant en compte la question du genre et adaptés au handicap. Elle contribuera au pilier 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (résultats 4.1, 4.3 et 4.4) et à l'exécution de la politique nationale relative au système de protection de l'enfance pour 2019-2029.

32. Le programme appuiera les changements apportés, sur la base de données probantes, à des politiques et au cadre juridique, qui seront alignés sur les normes en vigueur en matière de droits de la personne et de l'enfant. L'UNICEF plaidera pour que des ressources d'un montant adéquat soient allouées à la prévention de la violence, des mauvais traitements, de la négligence et de l'exploitation, tant en ligne que hors ligne, et pour que des réponses efficaces soient apportées, notamment sous la forme d'un soutien aux enfants en conflit avec la loi. Il forgera des partenariats de plus grande envergure, notamment avec le secteur privé, pour s'attaquer aux enjeux transfrontières tels que les migrations dangereuses, la traite des enfants, leur exploitation et les atteintes dont ils sont victimes en ligne. L'UNICEF appuiera également l'action menée au plan national pour renforcer les effectifs des services sociaux, ainsi que la coordination sectorielle dans les domaines de la justice, de la protection, de l'éducation et de la santé.

33. Des approches axées sur le changement social et la modification des comportements, ou porteuses de transformation en matière d'égalité de genre, seront mises en œuvre, et on mobilisera les adolescent(e)s, les jeunes, les autorités gouvernementales, les dirigeant(e)s religieux(es) et les prestataires de services pour qu'ils encouragent la socialisation de genre positive, ainsi que les formes de masculinité positive, et contribuent à l'élimination de pratiques néfastes telles que les mariages d'enfants. On réfléchira à l'utilisation des technologies aux fins de l'élaboration de solutions axées sur le développement, notamment au moyen des médias traditionnels et sociaux, afin de promouvoir des normes positives tout en remettant en cause les normes négatives qui sous-tendent la violence contre les enfants et les femmes.

34. En collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, l'UNICEF encouragera l'instauration d'un mécanisme indépendant pour la mise en jeu des responsabilités s'agissant du respect des droits de l'enfant, ainsi que de procédures pour le dépôt de plainte, conformément aux recommandations formulées par le Comité des droits de l'enfant.

Eau, assainissement et hygiène

35. Cette composante du programme consistera à faire en sorte que les enfants et leurs familles, en zones rurales et urbaines, et en particulier ceux qui vivent dans des milieux difficiles, soient plus nombreux à bénéficier de services WASH gérés en toute sécurité, ce qui renforcera leur capacité d'adaptation aux chocs externes. Elle contribuera aux piliers 1 (résultat 1.4) et 3 (résultats 3.2 et 3.4) du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et concordera avec la Politique nationale relative à l'eau et à l'assainissement (2003) et au Plan stratégique national pour l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène en milieu rural pour 2014-2030, qui y est associé.

36. Le programme appuiera la production et l'utilisation de données probantes sur l'analyse budgétaire du secteur et sur les évaluations des risques susceptibles de nuire

à la résilience climatique, et on réfléchira à de nouvelles solutions originales de financement de WASH, ainsi qu'à de nouveaux partenariats et à de nouvelles approches en la matière. L'UNICEF renforcera la collaboration interministérielle pour améliorer la coordination en matière d'analyse des politiques et de renforcement des capacités aux niveaux provincial et infranational, en concordance avec les réformes axées sur la décentralisation et la déconcentration, pour améliorer la planification et la budgétisation sectorielles des interventions WASH.

37. L'UNICEF agira en partenariat avec le secteur privé pour promouvoir des solutions fondées sur le marché afin de combler les lacunes des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement publics. Les investisseurs et opérateurs privés seront mobilisés de manière à stimuler l'innovation technologique et financière pour transposer à une plus grande échelle la programmation WASH axée sur les plus démunis. L'accent sera mis tant sur les zones urbaines que sur les zones rurales, et on veillera à tenir compte de la question du genre et de la nécessité de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

38. L'UNICEF apportera son appui au Gouvernement aux niveaux national et infranational dans le cadre de la lutte contre la défécation à ciel ouvert, de manière à favoriser l'évolution vers des services d'assainissement gérés de manière sûre, ce qui consistera notamment à promouvoir des chaînes de services résilientes face au climat, la gestion des boues fécales et des approches de l'assainissement à l'échelle des villes qui soient inclusives et conformes aux principes de réduction, de réutilisation et de recyclage. Des stratégies axées sur le changement social et la modification des comportements seront également mises à profit pour accroître la demande de services de meilleure qualité résilients face au climat.

Politiques et financements publics en faveur des enfants

39. Cette composante du programme consiste à faire en sorte que davantage d'enfants, d'adolescent(e)s et de personnes leur dispensant des soins attentifs, en particulier parmi les pauvres et les individus vulnérables, utilisent des services de protection sociale et des services sociaux harmonisés, inclusifs, équitables, réactifs face aux chocs et dotés de ressources suffisantes, ce qui contribuera à réduire les vulnérabilités et à renforcer la résilience. Elle contribuera au pilier 1 (réalisation 1.1), au pilier 2 (réalisations 2.2, 2.3 et 2.4) et au pilier 4 (réalisations 4.1, 4.2 et 4.4) du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et concorde avec le Cadre national en matière de politiques de protection sociale pour 2016-2025, la Phase 4 du Programme de réforme de la gestion publique pour 2023-2027 et le Programme national pour la Phase 2 du développement démocratique à l'échelon infranational pour 2021-2030. Les ressources financières publiques allouées au bénéfice des enfants contribueront à l'obtention de multiples résultats au titre des quatre autres composantes du programme grâce à une collaboration intersectorielle.

40. L'UNICEF renforcera le système de protection sociale national afin d'en étendre la portée, d'en renforcer la réactivité face aux chocs et de garantir l'inclusion du handicap, l'adaptation aux changements climatiques et l'harmonisation avec d'autres programmes de protection sociale. La priorité sera accordée à la lutte contre la pauvreté multidimensionnelle touchant les enfants, parmi les groupes vulnérables, grâce à des ensembles de mesures bénéficiant aux familles, comme l'initiative « cash plus », l'amélioration de l'interopérabilité des systèmes numériques et l'amélioration des dispositifs d'orientation vers la protection sociale et d'autres services, en particulier au niveau local.

41. L'UNICEF fournira une assistance technique et mènera des activités de sensibilisation aux fins de l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des

allocations budgétaires destinées aux services sociaux. Il fera procéder à des analyses de budget sectorielles ainsi qu'à l'évaluation du coût des programmes afin d'améliorer l'efficacité, la planification et la répartition des allocations budgétaires, et de renforcer les capacités des administrations nationale et infranationales en matière de budgétisation fondée sur la performance. Il collaborera aussi à l'élaboration de solutions originales de financement pour les secteurs sociaux avec d'autres organismes des Nations Unies.

42. L'UNICEF renforcera les capacités et les compétences des partenaires nationaux et infranationaux s'agissant des fonctions qui leur sont assignées dans le cadre de la lutte contre la pauvreté multidimensionnelle des enfants. Cela inclura l'appui à l'élaboration et à l'application de directives améliorées en matière de planification et de budgétisation locales inclusives, ainsi que la mise à disposition d'outils de suivi et d'évaluations connexes, notamment pour ce qui est de la planification et de la budgétisation prenant en compte les risques et résilientes face au climat, en concordance avec les réformes axées sur la décentralisation et la déconcentration et sur la gestion des finances publiques.

43. L'UNICEF encouragera la mobilisation citoyenne et l'intégration de dispositifs appuyant la participation des enfants, des adolescent(e)s et des jeunes aux procédures de planification et de budgétisation locales.

Efficacité du programme

44. La composante efficacité du programme appuiera la coordination, la communication, la sensibilisation du public, les partenariats public-privé, les changements sociaux et la modification des comportements, l'exploitation des technologies à des fins de développement et d'appui opérationnel pour garantir l'application des normes en vigueur en matière de qualité des programmes scolaires et l'obtention de résultats satisfaisants par les enfants. Elle encouragera une approche intégrée de la programmation à l'échelon infranational et rendra plus rigoureuse l'exécution des priorités intersectorielles, s'agissant notamment du développement de la petite enfance, des programmes axés sur les adolescent(e)s et les jeunes, de la question du genre, de l'inclusion du handicap, de l'environnement et des changements climatiques, englobant toutes les composantes du programme.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé et nutrition	1 710	17 376	19 086
Éducation	1 710	26 116	27 826
Protection de l'enfance	1 710	12 246	13 956
Eau, assainissement et hygiène	2 075	6 460	8 535
Politiques et financements publics en faveur des enfants	2 662	6 206	8 868
Efficacité du programme	8 208	8 683	16 891
Total	18 075	77 087	95 162

Administration du programme et gestion des risques

45. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution de l'UNICEF aux stratégies et plans régionaux, ainsi qu'aux réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et constitue le principal outil sur la base duquel on rendra compte ensuite au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats obtenus correspondent aux objectifs fixés, ainsi que de l'utilisation faite des ressources allouées au programme. Les responsabilités des dirigeant(e)s aux niveaux national, régional et du siège en ce qui concerne les programmes de pays sont inscrites dans le programme et les politiques et procédures opérationnelles de l'organisation. Le Conseil pour le développement du Cambodge joue un rôle clé dans la coordination et la supervision de la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, par l'entremise de divers dispositifs mixtes de coordination. Le Ministère du Plan est le principal organe coordinateur, qui définit une orientation stratégique pour la coopération entre le Gouvernement et l'UNICEF.

46. Les risques externes pour le programme auxquels il convient de parer en priorité procèdent de la vulnérabilité du pays aux changements climatiques, aux aléas environnementaux et aux catastrophes naturelles ; ils seront atténués grâce à un suivi régulier de la situation, au renforcement des dispositifs d'alerte rapide et de préparation aux situations d'urgence de l'UNICEF et interorganisations, et à l'appui apporté aux initiatives nationales en matière de réduction des risques et de résilience climatique, en concordance avec la stratégie de l'UNICEF pour le Cambodge en ce qui concerne le climat et l'environnement. Les risques internes, liés aux partenariats d'exécution, seront contenus au moyen de modalités harmonisées de transfert d'espèces. Des mesures supplémentaires seront mises en œuvre pour renforcer les dispositifs d'application du principe de responsabilité vis-à-vis des populations touchées et préserver les enfants de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

47. On réfléchira à des approches novatrices pour compléter les ressources de base (budget ordinaire) de l'UNICEF – augmentation du montant des contributions des secteurs public et privé nationaux, exploitation des partenariats avec le secteur privé, le système des Nations Unies et les donateurs bilatéraux et multilatéraux. On s'emploiera à renforcer l'efficacité des initiatives axées sur les financements publics en faveur des enfants.

Suivi et évaluation

48. Le suivi et l'évaluation du programme de l'UNICEF seront alignés sur le Cadre de résultats et d'allocation des ressources et sur le plan d'évaluation chiffré. Il faudra pour ce faire appuyer les évaluations indépendantes dans l'optique de l'apprentissage, de l'application du principe de responsabilité et du perfectionnement des politiques et programmes nationaux. Conformément aux plans de suivi et d'évaluation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, on renforcera la collaboration avec les organismes partenaires des Nations Unies pour rendre plus performants les systèmes statistiques nationaux, améliorer le suivi des progrès réalisés vers la réalisation des objectifs de développement durable, et combler les lacunes en matière de données. On s'emploiera particulièrement à remédier à ces lacunes lorsque les données concernent la pauvreté multidimensionnelle, les incidences des changements climatiques et l'absence de données désagrégées (par âge, sexe et handicap).

49. On procédera avec les partenaires d'exécution à des examens semestriels et annuels, et des missions de contrôle des résultats obtenus sur le terrain et de la

performance humanitaire seront menées, pour suivre les progrès accomplis à l'aune des cibles fixées pour le programme et suggérer des ajustements stratégiques à apporter à celui-ci. L'UNICEF tirera parti des systèmes numériques pertinents de pointe pour optimiser le suivi en temps réel, perfectionner les dispositifs de remontée d'informations et renforcer l'application du principe de responsabilité vis-à-vis des populations touchées.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre le Cambodge et l'UNICEF, mars 2024-décembre 2028

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 1 à 40								
Priorités nationales : Objectifs de développement durable 1 à 6, 8, 10, 13, 16, 17 ; Plan national stratégique de développement pour 2024-2028								
Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF : Piliers 1 à 4								
Groupe d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1-5								
Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) pour 2028	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
1	1. Les femmes, les jeunes enfants, les adolescent(e)s et les personnes qui dispensent des soins bienveillants, en particulier parmi les groupes les plus défavorisés, vivent dans un environnement de plus en plus sain et sûr, utilisent des services de santé reproductive et de santé de la mère, du (de la) nouveau-née, de l'enfant et de l'adolescent(e) en matière de santé et de nutrition de qualité et dispensent systématiquement des	Proportion d'enfants âgés de moins de 5 ans ayant reçu la troisième dose de vaccin antidiphtérique, antitétanique et anticoquelucheux (DTC)* NR : (2021-2022) : 73,8 % NC : 82 % Proportion de femmes ayant bénéficié de soins prénatals au moins quatre fois pendant leur grossesse, de la part d'un(e) quelconque prestataire* NR : (2021-2022) : 86,1 % NC : > 90 %	Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires pour le Cambodge	1.1 Au niveau national, les institutions gouvernementales ont renforcé les moyens nécessaires pour doter en ressources, mettre en œuvre, et transposer à une plus grande échelle, de façon équitable, les plans multisectoriels, la législation et la réglementation de manière plus efficace, pour ce qui est de la santé et de la nutrition des mères, des adolescent(e)s et des enfants. 1.2 Les systèmes de santé au niveau infranational, dans	Ministères de l'économie et des finances, de la santé et de la condition féminine ; Conseil du développement agricole rural ; entités des Nations Unies ; Gavi, l'Alliance du Vaccin ; Mouvement pour le renforcement de la nutrition ; autorités infranationales ; communes, organisations de la société civile (OSC) et institutions financières internationales (Banque mondiale, Banque asiatique de développement)	1 710	17 376	19 086

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) pour 2028	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	soins attentifs ou en bénéficiant.	Proportion d'enfants âgés de moins de 5 ans souffrant d'émaciation sévère ayant accès à un traitement* NR : (2022) : 10 % NC : 25 %	Base de données du Programme national de nutrition Système d'information sanitaire	certaines provinces ciblées, ont intensifié les moyens alloués à la gestion, la coordination et aux capacités techniques, pour que soient fournis et transposés à une plus grande échelle des services de santé reproductive et de santé et de nutrition à l'intention de la mère, du (de la) nouveau-née, de l'enfant et de l'adolescent(e) inclusifs et de qualité. 1.3 Le Gouvernement, les OSC, les médias et des structures locales ont des moyens accrus d'élaborer, d'exécuter et transposer à une plus grande échelle des interventions efficaces axées sur l'évolution sociale et le changement des comportements aux fins de l'amélioration du bien-être physique, mental et social tout au long du cycle de vie.				
1	2. Une proportion croissante d'enfants et d'adolescent(e)s, en particulier parmi les plus défavorisés, arrive au terme du préprimaire et d'un	Taux de participation à l'apprentissage organisé (un an avant l'âge officiel d'entrée dans le primaire) (indicateur 4.2.2 de suivi des ODD)	Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement	2.1 Le système éducatif a renforcé à tous les niveaux les moyens disponibles pour élaborer, exécuter et suivre les politiques et les programmes	Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports et Ministère de la condition féminine ; Groupe de travail du secteur de	1 710	26 116	27 826

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) pour 2028	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
cycle éducatif de base de qualité dans un environnement inclusif, sûr, protecteur et stimulant.		NR : (2022-2023) : Total : 64,8 % Filles : 64,4 % ; Garçons : 65,5 % NC : Total : 81,5 %		visant à promouvoir le taux d'achèvement des études de façon équitable et à stimuler l'obtention de meilleurs résultats de l'apprentissage. 2.2 Les établissements scolaires et les autorités éducatives au niveau infranational, en particulier dans les provinces défavorisées du point de vue éducatif et., aux catastrophes, disposent de moyens accrus pour mettre en œuvre des programmes pertinents, efficaces et inclusifs qui ont déjà fait leur preuve ailleurs afin de promouvoir l'amélioration des résultats de l'apprentissage. 2.3 Les familles et les communautés, en particulier dans les provinces défavorisées sur le plan éducatif et exposées aux catastrophes, sont mieux sensibilisées à la nécessité de promouvoir un	l'éducation ; secteur privé			
		Taux d'achèvement (indicateur 4.1.2 de suivi des ODD) (filles et garçons) <i>Primaire :</i> NR : (2021) : Total : 83,8 % Filles : 86,4 %, garçons : 81,1 % NC : Total : 89,7 % <i>Premier cycle du secondaire :</i> NR : (2021) : Total : 51,9 % Filles : 56,5%, garçons : 46,8 % NC : Total : 58,7 % <i>Deuxième cycle du secondaire :</i> NR : (2021) : Total : 28,4 % Filles : 30,0%, garçons : 26,7 % NC : Total : 41,4 %	Enquêtes socio-économiques sur le Cambodge					
		Proportion d'enfants et d'adolescent(e)s atteignant au moins le niveau minimum requis en lecture et en	Évaluation nationale de l'apprentissage					

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) pour 2028	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		<p>mathématiques (indicateur 4.1.1 de suivi des ODD)*</p> <p><i>Aptitude à la lecture en 3^e année :</i> NR : (2018) : Total : 49,5 % Filles : 56,0 %, garçons : 43,1 % NC : Total : 62,7 %</p> <p><i>Aptitudes en mathématiques en 3^e année :</i> NR : (2018) : Total : 59,1 % Filles : 61,9 %, garçons : 56,4 % NC : Total : 63,6 %</p> <p><i>Aptitude à la lecture en 6^e année :</i> NR : (2021) : Total : 63,7 % Filles : 70,6 %, garçons : 55,6 % NC : Total : 81,9 %</p> <p><i>Aptitude en mathématiques en 6^e année :</i> NR : (2021) : Total : 25,7 % Filles : 27,7%, garçons : 23,5 % NC : Total : 65,0 %</p>		meilleur état de préparation à l'école, la poursuite et l'achèvement des études et un apprentissage efficace, et disposent des moyens voulus pour y parvenir.				
		Pourcentage d'enseignants(e)s qualifié(e)s selon les normes nationales, par	Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement					

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) pour 2028	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		<p>niveau d'éducation</p> <p><i>Préprimaire :</i> NR : (2021-2022) : 70 % NC : 76,8 %</p> <p><i>Primaire :</i> NR : (2021-2022) : 77,8 % NC : 81,6%</p> <p><i>Premier cycle du secondaire :</i> NR : (2021-2022) : 86,3 % NC : 96,6 %</p>						
4	3. Les enfants et les adolescent(e)s sont mieux protégés contre la violence, les atteintes et l'exploitation grâce à l'instauration de normes sociales et de genre positives et à un système de protection de l'enfance renforcé, inclusif et résilient.	<p>Degré de maturité du système de protection de l'enfance NR : (2022) : Intégration NC : Maturité dans trois domaines</p> <p>Proportion d'enfants âgés de 1 à 14 ans qui ont été victimes de toute forme de châtement physique ou d'agression psychologique par des personnes chargées de leur procurer des soins bienveillants au cours du mois écoulé (indicateur 16.2.1 de suivi des ODD)* NR : (2021-2022) : Total : 66 % Filles : 65 % Garçons : 68 %</p>	<p>Indicateurs standard de l'UNICEF</p> <p>Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires pour le Cambodge</p>	<p>3.1 Les institutions et partenaires nationaux et infranationaux disposent de moyens accrus pour exécuter les politiques et budgets axés sur la protection de l'enfance fondés sur les droits et la prise en compte du genre.</p> <p>3.2 Les institutions nationales et infranationales disposent de moyens accrus pour mener des activités de prévention de la violence et autres violations des droits de l'enfant, à l'intention des garçons, des filles</p>	Ministères de l'intérieur ; de la justice ; des affaires sociales, des anciens combattants et de la réhabilitation des jeunes ; des cultes et des religions ; de la poste et des télécommunications ; de la condition de la femme ; Conseil national pour les enfants du Cambodge	1 710	12 246	13 956

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) pour 2028	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		<p>NC : Total : 60 %</p> <p>Pourcentage de personnes chargées au premier chef de fournir des soins attentifs aux enfants qui pensent que les châtimements corporels sont nécessaires pour les élever et les éduquer</p> <p>NR : (2021-2022) : Total 27 %</p> <p>Filles : 28 %</p> <p>Garçons : 25 %</p> <p>NC : Total : 22 %</p>		<p>et des femmes – y compris des enfants handicapés – les plus vulnérables, et y répondre, en tenant compte de la question du genre.</p> <p>3.3 Les communautés, les familles, les enfants et les adolescent(e)s, en particulier les plus vulnérables, disposent de moyens accrus pour prévenir la violence, notamment sous la forme de migration présentant des dangers.</p>				
		<p>Pourcentage d'enfants en conflit avec la loi qui font l'objet d'une procédure de déjudiciarisation ou d'une mesure de substitution à une peine privative de liberté</p> <p>NR : (2022) : 24 %</p> <p>NC : 30 %</p>	Rapport du Ministère de la justice					
1 et 3	4. Les enfants et leurs familles, y compris les enfants handicapés, sont plus nombreux à vivre, en zones rurales ou urbaines, dans un environnement sûr qui est résilient aux incidences des changements climatiques, et à bénéficier de services	<p>Proportion de personnes ayant accès à des services d'approvisionnement en eau gérés en toute sécurité</p> <p>NR : (2022) : 29 %</p> <p>NC : 62 %</p> <p>Pourcentage de la population (ménages) ayant accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité</p>	Rapports du Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène	4.1 Les organismes publics et les partenaires, aux niveaux national et infranational œuvrant dans le secteur WASH, disposent de moyens accrus pour élaborer, exécuter et suivre des politiques sectorielles, des cadres réglementaires, des normes et des directives pertinents de	Ministères du développement rural ; de l'industrie, des sciences, de la technologie et de l'innovation ; des travaux et des transports publics ; de l'environnement ; de la santé ; de l'éducation, de la jeunesse et des sports ; de la condition féminine ;	2 075	6 460	8 535

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) pour 2028	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) gérés en toute sécurité et réactifs face aux chocs externes.	<p>NR : (2022) : 36 % NC : 50 %</p> <p>Pourcentage de la population (ménages) ayant accès à des services d'assainissement de base* NR : (estimation pour 2024) : 81,83 % NC : 93,62 %</p> <p>Pourcentage d'établissements scolaires publics disposant d'installations sanitaires de base NR : (2022-2023) : 36,9 % NC : 87 %</p> <p>Pourcentage de centres de santé approvisionnés en eau toute l'année NR : (2016) : 48 % NC : 80 %</p>	<p>Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement</p> <p>Évaluation nationale de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les établissements de soins</p>	<p>manière coordonnée et à même de mobiliser des ressources nécessaires pour que soient atteintes les cibles définies pour le secteur.</p> <p>4.2 L'accès des filles, des garçons, des femmes et des hommes, y compris celles et ceux qui présentent un handicap – dans les communautés et les institutions, dans les zones urbaines et rurales, l'accent étant mis en particulier sur les provinces du nord-est et celles qui sont touchées au premier chef par les changements climatiques – à des services WASH gérés en toute sécurité, résilients face au climat et fondés sur le marché, est amélioré.</p>	organisations non gouvernementales ; monde universitaire ; secteur privé.			
1, 2 et 4	5. Les garçons, les filles, les adolescent(e)s et les personnes leur dispensant des soins attentifs, en particulier les personnes démunies et vulnérables, sont plus nombreux à utiliser des services	<p>Pourcentage d'enfants pauvres et vulnérables bénéficiant de la couverture assurée par les dispositifs de protection sociale*</p> <p>NR : (2022) : 10 % NC : 30 %</p>	<p>Données administratives (Fonds national d'aide sociale et Conseil national pour la protection sociale)</p> <p>Examen à mi-parcours du Cadre</p>	5.1 Les institutions nationales de protection sociale disposent de moyens accrus pour élaborer des politiques et des programmes et appuyer les systèmes infranationaux de prestation, qui sont harmonisés,	Conseil national pour la protection sociale ; Ministère du plan ; Ministère de la santé ; Ministère de l'intérieur ; Ministère de l'économie et des finances ; Ministère des affaires sociales, des anciens combattants et de la	2 662	6 206	8 868

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) pour 2028	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	<p>sociaux et de protection sociale harmonisés, inclusifs, équitables, réactifs aux chocs et dotés de ressources adéquates, ce qui contribue à réduire les vulnérabilités et à renforcer la résilience.</p>	<p>Allocation budgétaire aux services sociaux en proportion du PIB nominal, ventilée par Ministères et institutions clés sur le plan social :</p> <p>Ministère de l'éducation NR : 2,7 % NC : 3,5 %</p> <p>Ministère de la santé NR : 1,9 % NC : 2,5 %</p> <p>Secrétariat général du Conseil pour la protection sociale NR : 3,0 % NC : 3,0 %</p> <p>Proportion moyenne des budgets de l'administration infranationale allouée aux services sociaux axés sur les enfants, en vue d'atténuer la pauvreté multidimensionnelle dont ils sont victimes : NR : 6,6 % NC : 10 %</p>	<p>directeur national pour la protection sociale</p> <p>Données budgétaires (Ministère de l'économie et des finances, Ministère de l'intérieur)</p>	<p>équitables, adaptés aux enfants et au handicap, prennent en compte la question du genre, et accroissent la résilience face aux risques et chocs socioéconomiques tout au long du cycle de vie*.</p> <p>5.2 Les ministères et les services administratifs infranationaux compétents dans le domaine social s'appuient sur des outils politiques et systémiques, ainsi que sur des capacités et des ressources techniques améliorés pour rendre possibles des allocations budgétaires innovantes, équitables et fondées sur des données probantes, qui accordent la priorité à la prestation de services sociaux et de protection sociale aux enfants et aux personnes qui en prennent soin*.</p> <p>5.3 Les ministères de tutelle responsables et les administrations de la capitale et des provinces disposent de moyens renforcés pour promouvoir une gouvernance</p>	<p>réadaptation des jeunes ; Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports ; Ministère de la condition féminine ; Fonds national d'aide sociale ; Fonds national pour la sécurité sociale ; autorités administratives provinciales.</p>			

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) pour 2028	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				décentralisée et une prestation de services sociaux et de protection sociale intégrés efficaces, qui rendent possibles l'institutionnalisation de l'application du principe de responsabilité sur le plan social et les dispositifs de retour d'informations*.				
1, 2, 3 et 4	6. Le programme de pays est conçu, coordonné, géré et appuyé de façon efficace, et donc conforme aux normes de qualité applicables aux programmes pour ce qui est de l'obtention de résultats pour les enfants.	Les feuilles de résultats répondent aux critères de l'organisation	Feuilles de résultats/ inSight	6.1 Stratégies en matière de coordination du programme, de planification, de suivi et d'évaluation, de communication et de sensibilisation, pour le traitement des questions transversales et l'appui aux activités.	Services chargés de la planification, du suivi et de l'évaluation, de la communication et des opérations	8 208	8 683	16 891
Montant total des ressources						18 075	77 087	95 162

* Les indicateurs de résultats sont harmonisés avec ceux du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (à ceci près que le groupe d'âge est légèrement différent de celui qui est retenu pour l'indicateur de suivi des objectifs de développement durable correspondant).